



onisep

HANDIT



DES ÉTUDES SUPÉRIEURES À L'EMPLOI

→ CONSTRUIRE SON PROJET DÈS LE LYCÉE
→ PRÉPARER SA VIE PROFESSIONNELLE

TOUTES LES ADRESSES POUR ÊTRE ACCOMPAGNÉ
DANS L'ACADÉMIE DE MONTPELLIER



Office national d'information
sur les enseignements et les professions

Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche

Publication de l'Onisep : © Onisep septembre 2016

Directeur de la publication : Michel Quéré

Directrice adjointe de la publication :
Marie-Claude Gusto

DÉLÉGATION RÉGIONALE
LANGUEDOC-ROUSSILLON-MIDI-PYRÉNÉES
Site de Montpellier

Délégué régional : Olivier Brunel
Déléguée régionale adjointe : Dorothee Duriez
Rédaction : Sophie Salvadori
Diffusion : Chantal Sciabbarrasi
Communication : Geneviève Zaneboni

DÉLÉGATION RÉGIONALE BRETAGNE
Illustrations : Fabrice Peigné (pp. 3, 5, 7, 11, 13, 15,
17, 19)

DÉLÉGATION RÉGIONALE
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
Site de Dijon
Maquette et mise en pages : Julie Clément

HANDICAP
Cheffe de service et responsable du projet :
Hélène de Compiègne

PARTENARIAT
Cheffe de département : Isabelle Dussouet
Responsable éditoriale partenariat : Christine
Courtois

ÉDITIONS CROSS-MÉDIA
Cheffe de département : Christiane Arcade-Giraud
Administration technique éditoriale : Saliha Hamzic
Secrétariat de rédaction : Lydie Théophin
Correction : Valérie Doineau

RESSOURCES DOCUMENTAIRES
Chef de département : Gilles Foubert
Documentation : Claire Magimel

FABRICATION
Cheffe de service : Marie-Christine Jugeau
Photogravure : Key Graphic (Paris)
Imprimeur : ImprimerieJouve

STUDIO
Chef de service et direction artistique :
Bruno Delobelle
Iconographe : Christelle Michelet
Photo de couverture, copyright :
© Lokibaho / iStock.com

DIFFUSION ET COMMERCIALISATION
Onisep VPC - 12, mail Barthélemy-Thimonnier,
CS 10450 Lognes, 77437 Marne-la-Vallée Cedex 2
Internet : onisep.fr/lalibrairie
Relations clients : service_clients@onisep.fr
ISSN : en cours
ISBN papier : 979-10-93193-81-6
Plan de classement Onisep : REDEF 00 000
Le kiosque : Emploi
Dépôt légal : septembre 2016

Cette publication a été réalisée dans le cadre
des conventions de partenariat signées entre
la fondation MMA, la mission handicap et emploi
au Crédit Agricole (HECA), l'Agefiph et l'Onisep.

Reproduction, même partielle, interdite sans
accord préalable de l'Onisep.

→ ÉDITORIAL

Vous encourager à être ambitieux dans vos choix d'études supérieures et de métiers, à hauteur de vos compétences, tel est l'objectif de ce guide de la collection « Handi+ » de l'Onisep. Il vous donne des clés pour mener vos études dans de bonnes conditions et connaître l'environnement professionnel. À partir d'enquêtes de terrain et de témoignages, il réunit une information de portée nationale et des informations propres à chaque académie et bassin d'emploi.

La collection « Handi+ » est le fruit de la mutualisation du travail éditorial des délégations régionales et de la mission handicap de l'Onisep. De la scolarisation jusqu'à l'insertion professionnelle, elle intègre dans des publications modulaires toutes les étapes des parcours de formation.

Ce numéro, consacré aux études supérieures et à l'insertion professionnelle des jeunes en situation de handicap, est publié en partenariat avec des acteurs du monde économique ; preuve, s'il en est, de l'engagement de tous les acteurs concernés en vue de la qualification et de l'emploi que vous envisagez.

Donnez toutes leurs chances à vos compétences !

Michel QUÉRÉ
Directeur de l'Onisep

Michel RIDOU
Président
MMA Solidarité

Camille BERAUD
Directrice générale adjointe
Fédération Nationale du Crédit Agricole

Marc DUJARDIN
Délégué régional
Languedoc-Roussillon
Agefiph



→ SOMMAIRE

RÉUSSIR SES ÉTUDES SUPÉRIEURES 2

- Objectif : poursuite d'études 2
- Aménagements de la scolarité 4
- Vie quotidienne 6
- Aménagements des examens 8
- Témoignage : Timothé, étudiant en informatique 9

ACCÉDER À L'EMPLOI 10

- La loi de 2005 et l'emploi 10
- Découvrir le monde professionnel 12
- Être accompagné vers l'emploi 14
- Entrer dans la vie active 16
- Un avenir accessible 18

DANS L'ACADÉMIE DE MONTPELLIER 20

- L'apprentissage : un pas vers l'emploi 20
- Adresses utiles 22



Objectif : poursuite d'études

En 10 ans, le nombre de jeunes handicapés qui suivent des études supérieures a plus que doublé. Qui est concerné ? Tout lycéen et toute lycéenne en situation de handicap. Soyez acteur de votre projet !

Plus de **20 000** jeunes handicapés suivent des études supérieures. Avec, à la clé, une meilleure insertion professionnelle.

ZOOM

FAVORISER L'ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

La loi du 2 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche a réaffirmé les objectifs de la loi de 2005 dans le domaine de l'inclusion des étudiants en situation de handicap. Au cours des 3 dernières années, 25 universités ont adopté un « schéma directeur handicap », et un label identifiera les progrès réalisés en matière d'accessibilité pédagogique. Enfin, le portail Admission post-bac (APB) respecte les normes d'accessibilité numérique.

Source : Conférence nationale du handicap, 5 décembre 2014 et 19 mai 2016.

ZOOM

LE PLAN D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ÉTUDIANT HANDICAPÉ

Depuis la rentrée 2015, des universités mettent en place le plan d'accompagnement de l'étudiant handicapé (PAEH). À partir d'une évaluation des besoins de l'étudiant, un document de suivi est établi par l'équipe plurielle de l'université. Il mentionne les spécificités de la formation choisie, les aménagements nécessaires au bon déroulement des études et de la vie étudiante, et le projet professionnel du jeune. Révisé régulièrement, il favorise les échanges entre l'étudiant et la structure handicap de l'établissement.

➤ Construisez votre projet

→ Croyez à votre futur

Quel que soit votre projet professionnel, concevez-le avec un ou plusieurs stages, en France ou à l'étranger.

Vous ne serez pas seul : les centres d'information et d'orientation (CIO), l'enseignant référent à la scolarisation des élèves handicapés (ERSEH) de votre lycée, les structures handicap des établissements d'enseignement supérieur et les associations d'aide aux étudiants handicapés sont là pour vous aider à le construire et le réaliser. Profitez des journées portes ouvertes des établissements d'enseignement supérieur, des visites d'entreprises et des rencontres avec des étudiants, d'anciens étudiants ou des professionnels qui peuvent vous être proposées pour préciser vos idées. ■

→ Une grande variété de métiers accessibles

De nombreuses solutions (humaines, techniques, organisationnelles, financières...) sont disponibles pour adapter votre poste de travail à vos besoins spécifiques, et créer l'accessibilité pour exercer votre métier.

La plupart des travailleurs handicapés n'ont besoin d'aucune adaptation de leur environnement de travail. *A priori*, tous les types de postes peuvent être occupés par une personne handicapée. ■

➤ Préparez votre rentrée

Ne vous censurez pas ! Vous avez le droit de vous inscrire à toute formation de l'enseignement supérieur si vous remplissez les conditions requises.

→ En amont : anticipez !

Il faut du temps pour monter et mettre en place son projet... Vous devez respecter le calendrier des inscriptions, en sachant que vous aurez des dossiers spécifiques à constituer.

Pour faciliter votre accueil dans les formations que vous envisagez, le portail APB vous incite à anticiper les demandes de mesures d'accessibilité et de compensation pour le suivi de vos études dans les établissements que vous sollicitez.

Pour connaître la procédure à suivre concernant l'accompagnement pédagogique, contactez, dès la formulation de vos vœux sur APB, le dispositif d'accueil des étudiants en situation



de handicap de l'établissement envisagé. Cette démarche est nécessaire pour que vous puissiez tenir compte, dans vos choix, des contraintes de ce nouvel environnement qu'est l'enseignement supérieur.

Certaines académies ont mis en place une commission spécifique pour vos demandes d'entrée en BTS, en CPGE ou en DUT, en plus de la procédure normale. Pour plus d'informations, renseignez-vous auprès de votre CIO. Pour votre accompagnement quotidien (auxiliaire de vie, transport...), vous devez prendre contact avec la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et/ou faire une demande de prestation de compensation du handicap (PCH). Ces démarches doivent être faites le plus tôt possible dans l'année de terminale.

→ Contactez l'établissement sitôt vos résultats reçus

Pensez, dès l'obtention du bac ou votre admission dans une filière d'études, à avertir le personnel du dispositif handicap de l'établissement demandé ou obtenu afin qu'il prépare votre accueil à la rentrée dans les meilleures conditions. ■

CONSEIL

LA PAGE APB « CANDIDATS HANDICAPÉS »

Dans la procédure APB, qui débute le 20 janvier, une page est consacrée aux candidats handicapés ou présentant un trouble de la santé invalidant. Elle présente les informations nécessaires pour préparer votre choix de formation et votre entrée dans l'enseignement supérieur. Prenez contact avec l'établissement visé pour connaître, après évaluation de vos besoins, les aides dont vous pourrez bénéficier. La page donne les coordonnées des chargés de mission pour l'accompagnement des étudiants en situation de handicap. Vous devez tenir compte pour le choix de vos vœux des informations transmises par les établissements que vous souhaitez intégrer.

Lexique

ERSEN, enseignant référent à la scolarisation des élèves handicapés

MDPH, maison départementale des personnes handicapées

PAEH, plan d'accompagnement de l'étudiant handicapé

PCH, prestation de compensation du handicap



Maxime, étudiant en école d'ingénieurs

« Le handicap apporte nécessairement des difficultés mais avec de la persévérance, beaucoup de travail et le soutien d'amis, j'ai pu accomplir mon rêve de devenir ingénieur dans l'aérospatial en rentrant à l'École supérieure des techniques aéronautiques et de construction automobile (Estaca). J'ai également bénéficié du soutien de certains professeurs, ce qui est particulièrement motivant. Avant les cours, ils agrandissent les documents et me fournissent une version numérique que je peux visionner sur ma tablette. D'autre part, l'association Handi-Sup Auvergne m'a accompagné tout au long de mes études. Elle m'a apporté aide et conseils lorsque j'en avais besoin, même après avoir quitté l'Auvergne. »

Aménagements de la scolarité

Selon la loi du 11 février 2005, les établissements d'enseignement supérieur doivent assurer les aménagements nécessaires à l'accompagnement des étudiants handicapés, à l'organisation et au déroulement de leurs études. Un préalable : faites-vous connaître !

4

ZOOM

CHARTRE UNIVERSITÉ-HANDICAP

La signature de la charte université-handicap a permis d'améliorer l'accueil et l'accompagnement des étudiants handicapés à l'université. Elle affirme « la consolidation des dispositifs d'accueil des étudiants handicapés et le développement des processus d'accompagnement des étudiants handicapés, de la licence jusqu'au doctorat (notamment au travers de contrats doctoraux dédiés) et vers l'insertion professionnelle ». Une charte grandes écoles-handicap a également été signée en 2008.

ZOOM

MODALITÉS PARTICULIÈRES POUR L'IUT

L'institut universitaire de technologie (IUT) fait partie de l'université ; il faut donc vous adresser au personnel du dispositif d'accueil des étudiants handicapés de l'université. Renseignez-vous également auprès de votre lycée pour savoir s'il existe une commission spécifique d'admission. Voir p. 3.

➤ À qui et à quel moment demander ?

Toutes les aides pédagogiques sont du ressort des établissements d'enseignement supérieur. En revanche, les aides humaines pour la vie quotidienne relèvent toujours de la MDPH. Contactez l'établissement visé le plus tôt possible, en janvier de votre année de terminale par exemple, afin de vous renseigner sur les différentes possibilités d'aide. ■

➤ À l'université

Chaque université est dotée d'un dispositif d'accueil et d'accompagnement des étudiants en situation de handicap, en lien étroit avec une équipe plurielle (enseignants, étudiants, services de la scolarité, de la médecine préventive, associations...). Après évaluation de vos besoins, le dispositif d'accueil met en place des aides pédagogiques et des accompagnements parmi les suivants :

- aides techniques : prêt de cartes de photocopie, transcriptions en braille, prêt de matériel adapté...
- aides humaines : des étudiants preneurs de notes (bénévoles ou rémunérés), des tuteurs pédagogiques assurant des cours de soutien, des lecteurs à haute voix d'ouvrages et/ou des professionnels spécifiques tels que des interprètes en langue

des signes française (LSF) ou des codeurs langue française parlée complétée (LPC), par exemple. Pour obtenir l'aide d'un accompagnateur dans votre quotidien (repas, toilette, déplacements...), vous devrez faire une demande de PCH auprès de la MDPH ;

- aménagement de vos examens. Voir p. 8 ;
- accompagnement dans vos démarches administratives : le dispositif d'accueil peut vous proposer un accompagnement dans vos recherches de stage avec le bureau d'aide à l'insertion professionnelle (BAIP). Voir p. 13 ;
- accessibilité : repérage visuel au sein des bâtiments en fonction de votre filière, accès à vos salles de cours, aide au travail en bibliothèque... ■

➤ Au lycée

En section de techniciens supérieurs (STS) et en classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE), vous continuez à bénéficier des mêmes aides et du même suivi qu'en terminale. Votre projet personnalisé de scolarisation se poursuit. Par ailleurs, des académies ont mis en place une commission spécifique d'admission en BTS ou en CPGE pour les étudiants handicapés. Renseignez-vous auprès de votre lycée. ■

➤ En grande école

Dans les grandes écoles d'ingénieurs et de commerce ainsi que dans les écoles spécialisées, il existe souvent un référent handicap auquel vous devez vous adresser, à défaut au directeur, dès que vous envisagez de poursuivre vos études dans ces écoles. Leurs journées portes



ouvertes sont également l'occasion de nouer un premier contact, dès votre année de 1^{re}. ■

➤ En centre de formation d'apprentis (CFA)

Si vous êtes reconnu handicapé par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) de la MDPH et que vous souhaitez étudier en apprentissage, votre contrat comporte des dispositions spécifiques :

- absence de limite d'âge supérieure ;
- durée prolongée : si votre handicap l'exige, la durée du contrat peut être augmentée de 1 an au maximum ;
- rémunération : si votre formation

est prolongée en raison de votre handicap, votre rémunération est majorée de 15 %. Vous pouvez également cumuler votre salaire avec l'allocation aux adultes handicapés (AAH) ;

- accompagnement personnalisé : le CFA vous aide dans la recherche de votre entreprise ainsi que pour les aménagements pédagogiques. Si vous ne pouvez pas le fréquenter, vous pouvez, sur autorisation, suivre votre enseignement à distance ;
- aménagement de votre poste de travail : l'Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées (Agefiph) ou le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) peuvent financer des aides techniques et humaines pour adapter votre poste de travail. Voir p. 11. ■

Lexique

AAH, allocation aux adultes handicapés

Agefiph, Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées

BAIP, bureau d'aide à l'insertion professionnelle

CDAPH, Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées

FIPHFP, Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

LPC, langue française parlée complétée

LSF, langue des signes française

MDPH, maison départementale des personnes handicapées

PCH, prestation de compensation du handicap

SAH, service accueil handicap



Juliette, étudiante à l'Espe de Toulouse

« Je veux être professeure des écoles en classe bilingue LSF et français. 2 semaines par semestre, je me rends dans une école bilingue pour apprendre le métier et enseigner aux élèves. Une enseignante sourde, c'est un bon modèle pour les élèves sourds. On peut tout faire malgré la surdité. Je bénéficie d'une centaine d'heures d'interprète en LSF par an et de l'aide d'une enseignante. Mes camarades essaient de me traduire les cours malgré un emploi du temps chargé. »

Retrouvez le témoignage de Juliette et d'autres jeunes sur www.onisep.fr/handicap.

Marie-Paule Balicco, directrice du SAH, université de Grenoble

« La mission essentielle du service accueil handicap (SAH) est de la compensation ou de l'accessibilité pédagogique. À partir du projet de l'étudiant, on analyse en quoi il est impacté par le handicap et on fait en sorte, grâce à des aménagements, que les conditions de suivi de ses études soient optimales pour lui. »

Vie quotidienne

Le centre régional des œuvres universitaires et scolaires (Crous) et la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) seront vos principaux interlocuteurs pour tout ce qui concerne votre quotidien : logement, restauration, aides financières et transport.

ZOOM

PRINCIPE D'ACCESSIBILITÉ

C'est un des objectifs de la loi du 11 février 2005. Toute personne handicapée, quel que soit son handicap, doit pouvoir accéder aux locaux d'habitation, aux établissements recevant du public (ERP), aux installations ouvertes au public, aux lieux de travail, mais aussi aux transports et aux nouvelles technologies.

Du fait des difficultés de mise en œuvre, l'échéance de 2015 a été repoussée à 2024. Pour respecter cette nouvelle échéance, l'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) est obligatoire pour les ERP. Il permet à ceux qui ont déposé leur projet en préfecture de travailler dans un calendrier précis avec un engagement financier.

ZOOM

TRANSPORTS COLLECTIFS

La loi étend également cette obligation à toute la chaîne de déplacement : aménagement de voiries, accès aux gares, transports en commun... En cas d'impossibilité, des moyens de substitution doivent être mis en place, dans des conditions de fonctionnement similaires aux transports collectifs.

Consultez le site ministériel :

www.developpement-durable.gouv.fr/Si-vous-etes-un-particulier.html
www.developpement-durable.gouv.fr/Textes-de-reference-Transport.html

→ Aides du Crous

→ Logement

Si vous habitez loin du lieu de vos futures études, vous pouvez faire, en terminale, une demande de logement au Crous qui dispose de chambres ou de logements spécialement aménagés pour les étudiants handicapés.

→ Restauration

Les services de restauration universitaire sont aussi gérés par le Crous. La diversité des plats permet de composer des menus adaptés. Le cas échéant, contactez le Crous pour mettre en place une solution individuelle.

→ Bourse d'enseignement supérieur

La bourse est attribuée en fonction de critères sociaux (revenus des parents) à un étudiant pendant 7 ans ou durant la totalité de ses études supérieures, sous certaines conditions. Si vous avez un handicap reconnu par la CDAPH, vous avez droit à 3 ans de plus, soit 10 ans.

Votre demande de bourse se fait via le « dossier social étudiant » à demander sur le site du Crous (voir « Conseil » p. 7). Le statut de personne handicapée ouvre droit à des points supplémentaires. ■

→ Prestations de la MDPH

→ Prestation de compensation du handicap (PCH)

La PCH vise à indemniser l'ensemble des surcoûts liés à votre handicap. C'est une aide mensuelle attribuée, selon vos besoins, par la CDAPH, instance décisionnelle de la MDPH.

Elle couvre vos besoins dans sept domaines : les aides humaines ; les aides techniques ; l'aide animalière ; l'aménagement d'un véhicule (le vôtre ou celui de vos parents), du domicile et le surcoût lié à votre transport ; vos charges spécifiques (achat de nutriments pour un régime particulier, par exemple) ; vos charges exceptionnelles (accompagnant pour un voyage scolaire...).

Attention, la MDPH a deux pôles : enfance de 0 à 20 ans, et adultes après 20 ans. Quand vous changez de pôle, il faut actualiser votre dossier, au minimum 8 mois avant l'échéance.

Des cellules 16-25 ans existent dans certaines MDPH, pour faciliter le passage entre les deux pôles.

→ Allocation aux adultes handicapés (AAH)

L'AAH est attribuée à toute personne dont le taux d'incapacité permanente est d'au moins 80 %, ou compris entre 50 % et 79 %, et pour laquelle la CDAPH reconnaît une restriction substantielle et durable de l'accès à l'emploi. ■

→ Aides pour les transports

Si vous ne pouvez pas utiliser les transports en commun du fait de votre handicap, vos frais de transport du lieu de votre domicile à votre lieu

QUOTIDIEN



d'études peuvent être pris en charge. Pour cela, votre handicap doit être reconnu par la CDAPH.

Vos frais sont alors assumés par les services départementaux de votre lieu de résidence ou par le Syndicat des transports d'Ile-de-France (Stif) dans la plupart des départements franciliens. Renseignez-vous sur la procédure propre à votre département.

→ Aides complémentaires

Dans le cadre d'un stage obligatoire en entreprise pendant vos études supérieures, l'Agefiph peut accorder des aides ponctuelles pour vos trajets, l'aménagement d'un véhicule ou le surcoût de votre permis de conduire. Elle intervient toujours en complément des aides de droit commun. ■

Lexique

Ad'AP, Agenda d'accessibilité programmée

Agefiph, Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées

CDAPH, Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées

ERP, établissement recevant du public

MDPH, maison départementale des personnes handicapées

PCH, prestation de compensation du handicap

CONSEIL

EFFECTUER VOTRE DEMANDE DE LOGEMENT

À partir du 15 janvier, effectuez une demande en ligne sur le site messervices.etudiant.gouv.fr.

Vous aurez à remplir un dossier papier appelé « dossier social étudiant ». Joignez-y un courrier expliquant clairement vos besoins et le justificatif de reconnaissance de votre handicap. Si vous n'êtes pas reconnu par la MDPH, ajoutez une lettre de votre médecin attestant vos besoins.

Vous avez droit, comme tous les étudiants, à quatre vœux. Un seul dossier suffit pour les quatre. Pour une demande hors de votre région, vous pouvez demander des informations complémentaires à l'assistante sociale du Crous de la région concernée.

Aménagements des examens

Si vous êtes en situation de handicap, vous pouvez bénéficier d'aménagements spécifiques pour passer les examens ou les concours d'entrée des établissements d'enseignement supérieur.

➤ Quels examens ?

Les aménagements d'examens continus ou finals concernent tout type d'épreuve, qu'elle soit ponctuelle, écrite, orale ou pratique. ■

➤ Démarches à effectuer

Vous devez transmettre votre demande d'aménagement au médecin désigné par la CDAPH, par l'intermédiaire du service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS) ou du médecin de l'établissement que vous fréquentez. Et ce, le plus tôt possible, de préférence au moment de l'inscription à l'examen ou au concours concerné.

Cette demande comprend des informations médicales et des éléments pédagogiques comme par exemple, au lycée, le projet personnalisé de scolarisation (PPS), la présentation des aménagements...

Il est possible d'envoyer en parallèle au service des examens concerné une copie de votre demande pour information, sans inclure les éléments médicaux.

Après examen de votre demande, le médecin de la CDAPH rend un avis. Ensuite, c'est le président d'université ou le directeur d'école qui décide des aménagements accordés. ■

➤ Aménagements possibles

En fonction de l'évaluation de vos besoins spécifiques, plusieurs types d'aménagements peuvent être mis en place. En voici quelques exemples.

→ Adaptation des épreuves

- Le temps de composition peut être augmenté d'un tiers, voire plus, selon la situation du candidat.
- La nature de l'épreuve peut être adaptée ou une épreuve de remplacement proposée, si le règlement d'examen le permet.
- Le cas échéant, vous pouvez être entièrement ou partiellement dispensé d'une épreuve.
- Le passage des épreuves peut être reporté à la session de remplacement ou étalé sur plusieurs sessions annuelles consécutives.
- Vous pouvez conserver, épreuve par épreuve, ou unité par unité, pendant 5 ans les notes obtenues.

→ Conditions matérielles

- La salle d'examen doit être accessible, les toilettes aménagées, l'infirmerie proche...
- L'installation matérielle dans la salle d'examen doit vous permettre de travailler dans de bonnes conditions : espace suffisant, salle particulière éventuellement, possibilité d'y déjeuner, etc.
- Les pauses entre deux épreuves ou pour prendre les repas doivent être suffisantes.

Lexique

CDAPH, Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées
LPC, langue française parlée complétée
LSF, langue des signes française
PCH, prestation de compensation du handicap
PPS, projet personnalisé de scolarisation
ROTH, reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé
SUMPPS, service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé

→ Aides techniques

- Vous pouvez avoir l'autorisation d'utiliser des matériels spécifiques, comme un ordinateur équipé de logiciels, une plage braille, etc. Le cas échéant, vous utiliserez votre propre équipement, sinon c'est le service des examens qui vous fournira le matériel nécessaire.
- Si vous avez des difficultés à vous exprimer oralement, vous pourrez communiquer par écrit ou utiliser un ordinateur.
- La présentation des sujets peut également être adaptée pour faciliter votre lecture. Pour les candidats déficients visuels par exemple, les sujets peuvent être transcrits en braille ou en gros caractères, aussi bien pour les épreuves orales qu'écrites.

→ Aides humaines

- Si vous ne pouvez pas écrire à la main ou avec votre propre matériel, vous pouvez demander un secrétaire qui écrira sous votre dictée.
- Si vous êtes sourd ou malentendant, vous pouvez bénéficier d'un interprète en LSF, d'un codeur en LPC ou d'un enseignant spécialisé maîtrisant un de ces modes de communication. ■

Brillant et opiniâtre sont les deux adjectifs qui caractérisent le mieux Timothé. Bien soutenu par la cellule handicap de l'université de technologie de Compiègne (UTC), il souhaite devenir ingénieur en sécurité informatique.

« Mon stage m'a permis de collaborer avec des ingénieurs qui m'ont transmis leur passion et donné une vision concrète de leur métier. »

ZOOM

LES STAGES, UN TREMPLIN VERS L'INSERTION

Les stages permettent de confronter ses capacités à l'exercice d'un métier, de déceler d'éventuelles contraintes ou restrictions liées au handicap, mais surtout de valoriser ses compétences face à un employeur. La reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) permet notamment à l'employeur de s'acquitter partiellement de l'obligation d'emploi en accueillant en stage un étudiant en situation de handicap dans la limite de 2 % (pour une durée de stage égale ou supérieure à 40 h). Les jeunes handicapés disposant d'une convention de stage et de la prestation de compensation du handicap (PCH) bénéficient également d'office de la RQTH, mais seulement pendant la durée du stage.



© ONISEP AMIENS

Être bien accompagné

Timothé, 22 ans, étudiant en informatique

➤ Mon parcours

« Après mon bac S mention bien, j'ai tenté le concours de Sciences Po à Paris dans l'optique de devenir journaliste de presse écrite. Admis aux épreuves écrites, j'ai été recalé à l'épreuve orale. Je me suis alors orienté vers un BTS services informatiques aux organisations, puis j'ai candidaté à l'UTC. Le jury ayant jugé mon niveau scientifique insuffisant, j'ai décidé de m'inscrire en classe préparatoire ATS, qui permet de préparer en 1 an les concours d'entrée en école d'ingénieurs. À l'issue de la prépa, j'ai intégré la branche génie informatique de l'UTC. »

➤ Installation à l'UTC

« Mon arrivée s'est préparée dès mon dépôt de candidature afin d'identifier mes besoins en termes d'aménagements. En septembre, 1 semaine d'intégration est organisée par des étudiants des promotions précédentes. Nous avons évalué ensemble les activités que je pouvais faire et comment, et cela m'a permis de faire connaissance avec certains d'entre eux. La cellule handicap de l'UTC a recruté des étudiants volontaires qui interviennent afin de m'aider pour la prise de notes, ranger mes affaires et sortir de cours. Mais j'ai gagné en autonomie dans la prise de notes grâce à mon ordinateur portable adapté (guide-doigts pour le clavier et touches de raccourci sur Word pour les mathématiques). »

➤ Des aménagements sur mesure

« Mon emploi du temps est aménagé afin de limiter mes déplacements. C'est une société de transport qui assure les déplacements entre ma chambre adaptée dans une résidence du Crous et les différents sites de l'UTC sur Compiègne. Je peux aussi financer les personnes qui chaque jour m'accompagnent dans les tâches de la vie quotidienne grâce à la PCH. Pour les examens, un temps de composition majoré d'un tiers, l'assistance d'un secrétaire particulier et un ordinateur adapté me sont accordés. Enfin, un suivi régulier par mail et des entretiens ponctuels sont assurés par la référente handicap de mon établissement. Du fait de mon handicap, mes recherches de stage ont été compliquées, mais j'ai finalement obtenu un stage à la Direction des systèmes d'information des Aéroports de Paris. »

La loi de 2005 et l'emploi

Depuis 10 ans, le nombre de personnes handicapées occupant un emploi ne cesse de progresser. Ces dernières sont de plus en plus présentes, aussi bien en entreprise que dans la fonction publique.

5,17 %
des travailleurs dans
la fonction publique
sont handicapés.

Source : FIPHP, 2016.

ZOOM

L'EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPÉES EN CHIFFRES

Les personnes handicapées en âge de travailler représentent 5 % de la population totale. Elles occupent 3,3 % des emplois dans le secteur privé et 5,17 % dans le public. Tous niveaux d'études confondus, leur taux de chômage reste encore important. Mais, à compétences et diplôme équivalents, il est presque identique dans les secteurs d'activité qui recrutent. Preuve de la mobilisation des entreprises : 78 % des établissements privés de 20 salariés et plus emploient au moins une personne handicapée ; et les contributions versées à l'Agefiph ont baissé de 29 % depuis 2007.

↳ Donner à chacun une place dans la société

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, a pour but de permettre à chaque personne handicapée de trouver sa place dans la société, y compris par l'insertion professionnelle. L'obligation légale de 6 % de travailleurs handicapés dans les entreprises et établissements publics de plus de 20 salariés a été le déclencheur d'actions en faveur de leur emploi. Maintenant, les employeurs se mobilisent, en recherchant avant tout des compétences. ■

↳ Accessibilité et compensation

La loi introduit des concepts importants : l'accès à tout pour tous et le droit à la compensation des conséquences de son handicap. C'est l'adaptation de l'environnement face aux

incapacités de la personne qui crée une situation de handicap, d'où la nécessité de l'adapter pour le rendre accessible. La notion d'accessibilité est aussi élargie à la communication, aux outils de travail et aux lieux de restauration, pour tous les types de handicap. Voir pp. 18 et 19. Parallèlement, la compensation personnalisée des incapacités par des aides techniques et humaines permet de rétablir l'égalité des droits et des chances pour tous. ■

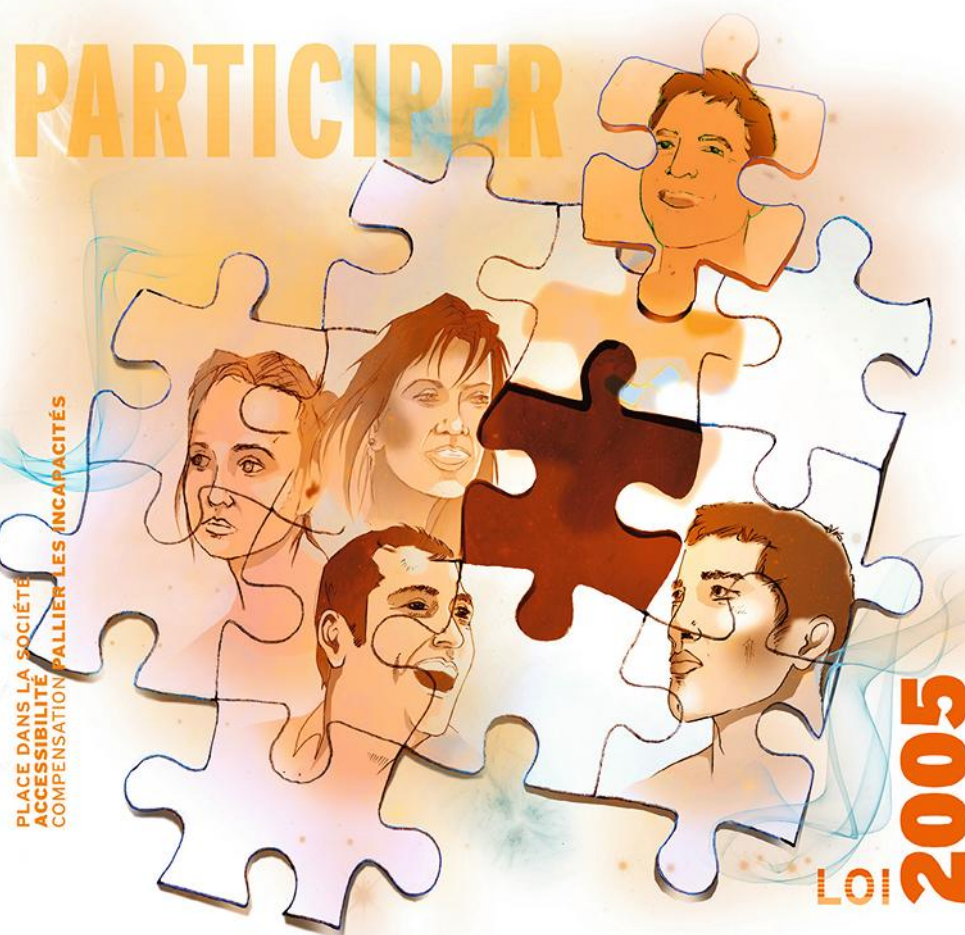
↳ Pallier les incapacités

L'employeur doit prendre en compte vos besoins spécifiques en fonction des situations de travail dans lesquelles vous évoluerez. Une fois recruté, des propositions d'aménagement de poste vous seront faites sur avis médical et après visite d'un ergonome. ■

Agefiph, Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées

FIPHFP, Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

OETH, obligation légale d'emploi de travailleurs handicapés



Des structures pour les entreprises et les salariés

Des structures nationales comme l'Agefiph aident, conseillent et accompagnent les travailleurs handicapés et les entreprises privées. Elles peuvent vous proposer des aides pour construire votre projet professionnel, accéder à l'emploi, le conserver et compenser votre handicap. Les entreprises peuvent aussi bénéficier auprès d'elles d'un diagnostic et d'un accompagnement dans la réalisation et le financement de l'adaptation de votre poste de travail.

Pour la fonction publique, c'est le FIPHFP qui est chargé d'accompagner et de soutenir les travailleurs handicapés et les employeurs des

trois fonctions publiques. La réalisation de politiques d'inclusion professionnelle s'effectue alors par le biais de conventions et d'aides financières, techniques ou humaines. Vous pouvez accéder à la fonction publique par concours ou par la voie contractuelle, avec une modalité spécifique de recrutement. ■

CONSEIL

OSEZ L'ALTERNANCE !

Le contrat de professionnalisation ou le contrat d'apprentissage permettent d'alterner des périodes en entreprise et des périodes de formation en centre de formation d'apprentis (CFA), en lycée professionnel mais aussi à l'université et/ou en grande école. L'alternance constitue une réelle voie de qualification et d'accès à l'emploi. En 2015, 6 183 contrats en alternance ont été soutenus par l'Agefiph, soit une augmentation de 55 % par rapport à 2012. De plus, 3 mois après la fin de leur contrat, 60 % des personnes handicapées ayant suivi une formation en apprentissage et 53 % des personnes ayant suivi une formation en contrat de professionnalisation, étaient en emploi.

ZOOM

MODALITÉS D'EMPLOI

Les employeurs disposent de plusieurs possibilités pour satisfaire à leur obligation légale d'emploi de travailleurs handicapés (OETH) : accueil de stagiaires, recrutement direct, contrats de prestations de services ou de sous-traitance (auprès du secteur protégé ou adapté) et contribution financière à l'Agefiph ou au FIPHFP. Les entreprises peuvent également conclure un accord de branche, de groupe, d'entreprise ou d'établissement. Cet accord fixe des objectifs en termes de recrutement, d'insertion et de formation de personnes handicapées, d'adaptation aux mutations technologiques et de maintien dans l'emploi. La contribution financière due à l'Agefiph ou au FIPHFP est alors utilisée pour la mise en œuvre de l'accord.

Découvrir le monde professionnel

Plus tôt vous expérimenterez le monde du travail, plus facile sera votre insertion professionnelle. Dès que possible, saisissez les occasions de petits jobs, stages et rencontres avec les entreprises.

ZOOM

LA SEMAINE POUR L'EMPLOI

L'Association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées (Adapt), l'Agefiph et le FIPHP organisent tous les ans, à la mi-novembre, la Semaine pour l'emploi des personnes handicapées (SEPH). Des jeunes, des demandeurs d'emploi, des salariés en reconversion, etc. nouent un premier contact avec des entreprises et des associations, lors de nombreux forums ou d'ateliers en petits groupes.

ZOOM

LE SERVICE CIVIQUE

L'accès des jeunes en situation de handicap au service civique fait partie des priorités de l'Agence du service civique depuis sa création en 2010. Chaque volontaire perçoit une indemnité versée par l'État, qui est intégralement cumulable avec l'allocation aux adultes handicapés (AAH) ainsi qu'une protection sociale complète. Une prestation de compensation du handicap (PCH) et des aides du FIPHP peuvent aussi être mobilisées, sous certaines conditions, pour réaliser une mission de service civique. L'âge limite du service civique est porté à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap.

Consultez le site :

www.service-civique.gouv.fr

ou contactez :

handicap@service-civique.gouv.fr

→ De multiples opportunités

Durant vos études, recherchez et multipliez les contacts avec le monde du travail. Des stages en entreprise, en France ou à l'étranger, sont obligatoires dans la plupart des formations. Vous pouvez en effectuer d'autres si vous le désirez, et tirer parti de nombreuses autres opportunités.

→ Partir à l'étranger

Là-bas, vous découvrirez d'autres façons de vivre et améliorerez votre niveau de langue. Il est possible de partir dans le cadre du programme Erasmus + ou avec des bourses spécifiques suivant les pays. Les régions et les départements proposent aussi des aides. Vous devrez prévoir très à l'avance vos conditions de voyage, de logement et de transport selon vos besoins. Dans certains cas, un accompagnant sera nécessaire.

→ Alternance

En contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, vous pourrez conjuguer études et travail en entreprise. Comme en stage, vous mettrez en pratique vos connaissances et expérimenterez votre choix professionnel sur le terrain.

→ Forums et visites

Des associations, des entreprises, des universités et des écoles organisent des visites d'entreprises, des ateliers de découverte des métiers

et/ou des forums, où vous aurez des conseils pour vos démarches et rencontrerez des employeurs.

→ Activités de loisir

Si vous pratiquez un sport, voire faites de la compétition, c'est un atout. Vos activités de loisir, les responsabilités que vous prenez dans des associations ou des clubs prouvent votre volonté d'être actif et vos qualités relationnelles, qui sont importantes pour les recruteurs.

→ Service civique

Vous pouvez aussi effectuer un service civique, ouvert à tous les jeunes, sans condition de diplôme. Il a pour objet de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale en offrant à toute personne volontaire l'opportunité de s'engager au service de la collectivité. Culture, éducation, environnement, sport, santé... les missions peuvent se dérouler dans des domaines très divers.

→ Petits jobs

Les jobs d'été, de vacances ou de week-end sont aussi un plus sur votre CV. En lien ou non avec votre projet professionnel, ils montrent votre volonté d'être actif.





STAGES ENTREPRISE FRANCE ÉTRANGER
CONTACTS ALTERNANCE
FORUMS VISITES SPORT COMPÉTITION

Lexique

Agefiph, Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées

BAIP, bureau d'aide à l'insertion professionnelle

FIPHP, Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

Insa, institut national des sciences appliquées



© ONISEP BRETAGNE

Thomas, étudiant à l'Insa de Rennes

« J'ai fait mon stage de fin d'études dans une entreprise informatique au Québec. J'ai choisi mon logement de façon à minimiser mes déplacements. J'ai des difficultés à marcher et tous les bus n'étaient pas accessibles. Mais je trouvais toujours un collègue pour m'emmener en voiture. Je me suis bien intégré dans l'équipe, au travail et en dehors, pour de mémorables sorties en raquettes dans la neige ! J'avais des bâtons de ski pour mieux me déplacer. Le fait d'avoir vécu à l'étranger et travaillé en anglais a été une expérience positive et bénéfique pour mon CV. Je viens de débiter chez Orange comme ingénieur. »

Stéphane Avrillon, enseignant en université

« Je suis responsable de la licence pro spécialisée en systèmes embarqués dans l'automobile, à l'université de Rennes 1, et j'ai accompagné Tugdual dans sa recherche de stage. C'était une nouveauté pour moi. Je le connaissais déjà avant son accident, mais je le referais avec intérêt pour d'autres étudiants. Comme les autres, Tugdual a d'abord recherché ses stages et envoyé des CV seul. Avec le service d'accueil des étudiants handicapés de l'université, je l'ai aidé à rédiger ses mails et j'ai pris contact avec les entreprises. Tugdual avait du mal à mettre en avant ses compétences, qui sont réelles. En stage, il a appris à se faire confiance et à aller vers les autres pour demander des informations. »

Lors de ceux-ci, n'ayez pas peur de demander de l'aide. Il est normal de ne pas savoir faire quelque chose quand on débute. Ce n'est pas forcément dû à votre handicap. Ces expériences sont l'occasion de vous confronter au travail, et de tester les aménagements et adaptations qui vous seront nécessaires dans votre vie professionnelle. ■

➤ Vos différents accompagnements

→ Structures d'aide à l'insertion professionnelle

À l'université, à l'IUT ou dans votre école, des dispositifs accompagnent tous les étudiants, handicapés ou non, dans leur recherche de stage ou d'emploi. À l'université, il s'agit du BAIP, parfois désigné sous un autre nom. Il propose des actions spécifiques, et prépare à la rédaction de CV, de lettres de motivation et aux entretiens de recrutement. Il vous met aussi en relation avec des entreprises.

→ Structures d'accueil des étudiants handicapés

Le dispositif d'accueil des étudiants handicapés de votre université ou de votre école vous aide à préciser votre projet professionnel, à choisir vos lieux de stage, et accompagne vos démarches. À l'université, il travaille en lien avec le BAIP.

→ Les enseignants

Dans les lycées, mais aussi dans les universités, IUT, écoles... les enseignants accompagnent également les étudiants dans leur recherche de stage et d'emploi. Ils sont en relation avec le dispositif dédié au handicap de votre établissement. Les étudiants des promotions antérieures peuvent aussi vous donner des conseils.

→ Les associations

Des associations nationales ou régionales peuvent vous apporter des informations et des contacts. Elles sont centrées sur l'insertion des étudiants handicapés ou sur un type précis de handicap. ■

Être accompagné vers l'emploi

PRÉPA

La plupart des métiers vous sont accessibles grâce aux différents aménagements de poste et moyens de compensation possibles. Voici les soutiens dont vous pouvez bénéficier pour trouver le poste qui vous correspond !

➤ Aides pour la recherche d'emploi

→ Des acteurs institutionnels

Pour trouver l'antenne Pôle emploi la plus proche de votre domicile, appelez le 3949 ou connectez-vous sur www.pole-emploi.fr.

- Complémentaire de Pôle emploi dans le domaine du handicap, le réseau Cap emploi a pour mission de favoriser l'embauche des personnes handicapées : conseils, formations, aide au montage de dossiers...

- L'Association pour l'emploi des cadres (Apec) propose aux jeunes diplômés des offres d'emploi et de stage, mais aussi des conseils et un accompagnement personnalisé. Consultez le site www.apec.fr.

- Dans chaque établissement d'enseignement supérieur, un dispositif dédié accompagne les étudiants dans leur recherche d'emploi ou de stage. À l'université, il s'agit du BAIP.

→ Des acteurs associatifs

Parallèlement aux structures institutionnelles, différentes associations peuvent vous aider à construire votre projet, puis vous accompagner dans vos recherches de stage et d'un premier emploi.

Par exemple, des grandes entreprises se regroupent au sein d'associations pour proposer des stages, un accompagnement ou du tutorat. Plus récemment, des conventions ont été

signées entre les universités, les écoles, le rectorat et les entreprises de certaines régions. D'autres associations d'aide à l'insertion professionnelle, très actives localement, existent.

Vous trouverez plus d'informations dans la rubrique « Vers l'emploi » sur www.onisep.fr/handicap. ■

➤ Un passage obligé : la MDPH

Pour accéder à ces dispositifs spécifiques d'aide à l'insertion, vous devez être reconnu travailleur handicapé. Les délais d'obtention pouvant être longs, pensez à anticiper votre demande auprès de la MDPH.

→ La reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)

Cette reconnaissance est attribuée par la CDAPH qui siège à la MDPH. Elle vous permet d'obtenir, si besoin, un aménagement de poste, et permet à l'entreprise de satisfaire à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés. Voir p. 10. Elle permet aussi d'accéder à la fonction publique par un concours ou un recrutement contractuel spécifique. Cependant, même si vous avez obtenu une RQTH, vous n'êtes pas obligé de le faire savoir.

ZOOM

LE « JOB COACHING »

Certaines personnes handicapées, notamment les autistes, éprouvent des difficultés dans les interactions sociales en milieu de travail. Le « job coach », spécialisé dans leur accompagnement, est une interface de communication entre le jeune et l'entreprise. Il soutient le jeune dans l'ajustement nécessaire à son emploi et conseille ses employeurs. Il forme l'encadrement et les collègues de travail à accueillir le jeune, à le comprendre et à travailler avec lui en expliquant de façon pratique, si nécessaire, la conduite à tenir. Les rencontres entre le « job coach » et l'entreprise, régulières au départ, s'espacent ensuite jusqu'à l'autonomisation complète du jeune. Par la suite, le « job coach » reste le médiateur référent entre le jeune et l'entreprise en cas de besoin.

INTÉRÊT
MENTS
R RENDRE ACCESSIBLE



→ Orientation professionnelle

La décision d'attribution de la RQTH s'accompagne d'une décision d'orientation professionnelle. Dans la majorité des cas, la CDAPH oriente à sa demande le travailleur handicapé en milieu ordinaire ou, parfois, en milieu protégé, par exemple en établissement et service d'aide par le travail (Esat). ■

➤ Aménager son environnement de travail

L'aménagement de votre poste et de votre environnement de travail fait partie de votre accompagnement et de votre maintien dans l'emploi.

→ La médecine du travail

Comme pour tout salarié, après examen de votre santé et de votre poste, le médecin du travail émettra un avis d'aptitude à l'emploi. Lors de la visite médicale d'embauche, abordez avec lui la question des aménagements de votre poste ou de l'organisation de votre temps de travail.

→ Le Sameth

Service gratuit, il a pour mission de faciliter le maintien dans l'emploi des personnes handicapées dans le secteur privé et le secteur public. Il les accompagne et les conseille dans la recherche de solutions, et mobilise les ressources techniques, humaines et financières nécessaires à leur réalisation. ■

Lexique

BAIP, bureau d'aide à l'insertion professionnelle
BGE, boutique de gestion
CDAPH, Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées
Esat, établissement et service d'aide par le travail
MDPH, maison départementale des personnes handicapées
RQTH, reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé
Sameth, Service d'appui au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés
Uptih, Union professionnelle des travailleurs indépendants handicapés

Nadège, cheffe de projet approvisionnements, Flexi France

« Je dois mon insertion professionnelle aux Rencontres étudiants handicapés-entreprises à Rouen. Elles ont favorisé mon embauche pour mes stages, mes jobs d'été, mes CDD puis mon CDI actuel chez Flexi France. Les conseils éducatifs de l'association Handisup (tests d'orientation et de personnalité, panel de formations existantes) et la qualité de nos entretiens m'ont permis de surmonter mes difficultés en environnement de groupe et de développer mon aisance relationnelle. Cela m'a appris à sortir de mon "cocon" lié à ma surdité, mais surtout à prendre confiance vis-à-vis de mon handicap et de mon avenir. L'association a changé ma vie dans tous les domaines, professionnel mais aussi personnel car j'y ai rencontré mon conjoint. »

ZOOM

CRÉATION D'ENTREPRISE

Demandeur d'emploi avec la RQTH, vous souhaitez créer votre entreprise ? Votre référent à Pôle emploi ou Cap emploi vous dirigera vers la boutique de gestion (BGE), prestataire de l'Agefiph, qui vérifiera la viabilité de votre projet et vous accompagnera. L'Agefiph peut accorder une aide forfaitaire, à condition d'avoir un apport personnel. En 2014, elle a accompagné 3 200 créations ou reprises d'entreprise. L'Union professionnelle des travailleurs indépendants handicapés (Uptih) propose également un accompagnement à la création d'entreprise pour toute personne handicapée.

Entrer dans la vie active

Vos compétences sont votre meilleur atout pour votre recrutement. Les entreprises et la fonction publique sont maintenant organisées pour accompagner les personnes handicapées et adapter au mieux leur poste de travail.

Des compétences avant tout

Les employeurs, privés ou publics, ont besoin de salariés qui maîtrisent le cœur du métier et sont capables de travailler en lien avec leurs différents interlocuteurs internes et externes (clients, prestataires...). Donc, ce sont vos compétences qui importent (formation et savoir-être) ainsi que votre capacité à agir dans différentes situations. Brigitte Rodriguez, chargée de mission handicap à la caisse régionale du Crédit Agricole (CRCA) Normandie Seine, recrute un employé « en fonction de ce qu'il sait faire et de ce qu'il va apporter au poste ». De même pour Marie-Ondine Masselin, chargée de mission handicap chez Quille Construction : « Il faut des compétences avant tout ! Après, le handicap est compensable. » ■

Soyez acteur de votre vie professionnelle

Soyez à l'écoute du marché. Informez-vous sur les secteurs porteurs, les métiers de demain. Rapprochez-vous du monde du travail : visites, participation à des forums, stages, etc. « N'hésitez pas à aller vers les entreprises. Les stages sont une occasion de découverte réciproque. Ils vous permettent de découvrir des métiers,



mais aussi de montrer ce que vous pouvez apporter à l'entreprise», précise Esperanza Duval-Galache, responsable du pôle diversité de la direction des ressources humaines du groupe MMA.

Les employeurs recherchent avant tout des salariés motivés et dynamiques. Leur objectif : « Que vous fassiez vos preuves, comme tout le monde », selon Laurence Lefèvre, chargée du recrutement au Crédit Agricole Normandie Seine.

Préparez-vous aussi à vous adapter à des environnements différents. Les entreprises recrutent avant tout des personnes ouvertes au changement, et on n'occupe pas qu'un seul poste au cours de sa vie professionnelle. Avec un bon niveau de qualification et des compétences, vous serez mieux armé sur le marché de l'emploi. ■

Vincent Tambuzzo, chargé de recrutement, Caterpillar

« Notre entreprise, basée à Grenoble, fabrique des engins de travaux publics. Nous employons plus de 6 % de travailleurs handicapés et avons signé un accord d'entreprise sur le handicap. Nous avons embauché des personnes déficientes auditives sur des postes d'assembleurs d'engins. Nous avons donc sécurisé les passages : piétons, engins, chariots élévateurs, petits trains, et formé les équipes à la LSF. Leur intégration est réussie. Nous sensibilisons aussi nos employés au handicap par des campagnes de communication. Lorsque l'entourage professionnel comprend que la diversité est un avantage et non une charge supplémentaire, la qualité de vie au travail s'améliore pour l'ensemble des collaborateurs. »



Une relation à construire avec votre employeur

Les employeurs se sont organisés pour prendre en compte le handicap dans leur politique de ressources humaines à tous les niveaux. La plupart des moyennes et grandes entreprises ont une mission handicap, le plus souvent rattachée au service ressources humaines et/ou au responsable diversité ou RSE. Le correspondant handicap local vous accompagnera tout au long de votre parcours. Dans les petites entreprises qui n'ont pas d'accord ou de mission handicap, le dirigeant peut demander l'appui de l'Agefiph pour vous accompagner.

La fonction publique a la même obligation d'emploi que le secteur privé. Les personnes handicapées peuvent être recrutées par la voie générale du concours ou par une voie contractuelle spécifique. Des correspondants handicap locaux sont désignés par l'État, les collectivités territoriales et les établissements de santé. Lors de vos entretiens d'embauche ou de recherche de stage, sachez expliquer vos besoins pour renseigner les chargés de recrutement sur les aménagements nécessaires dans le poste pour lequel vous candidatez. Ensuite, l'employeur mettra en place l'aménagement de votre poste et de vos conditions de travail, avec l'appui de la médecine du travail et d'un ergonome, si besoin, pour assurer votre intégration. ■

Lexique

Agefiph, Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées

CRP, centre de rééducation professionnelle

LSF, langue des signes française

RSE, responsabilité sociétale des entreprises



Vincent, ingénieur, Thales

« J'étais éducateur sportif auprès des jeunes. À la suite d'un accident, il m'a fallu choisir une nouvelle voie professionnelle. J'ai d'abord suivi une formation en électronique dans un centre de rééducation professionnelle (CRP). Après un premier stage à Thales, j'ai passé une licence, puis un master 2 grâce à une formation interne en apprentissage. Aujourd'hui, je suis ingénieur support dans une équipe commerciale. J'ai un parcours atypique. C'est grâce aux stages que j'ai pu valider mes choix de formation et de métier. »

Retrouvez le témoignage de Vincent dans *L'industrie aéronautique et spatiale*, coll. « Pourquoi pas moi ? ».

Cédric, professeur

« En master, j'ai appris que je pouvais bénéficier de la voie contractuelle pour devenir professeur. J'ai postulé dans 22 académies (lettre de motivation, CV) et, en parallèle, ai tenté le CAPES où j'ai été admissible. Le rectorat de Rouen, avec lequel j'étais entré en contact aux Rencontres étudiants handicapés-entreprises m'a répondu favorablement. J'ai été affecté comme stagiaire contractuel pendant 1 an, puis encore 1 année pour affirmer mon autorité, ensuite j'ai été titularisé. J'ai été très bien intégré et je me sens à l'aise dans mon emploi. On ne me juge pas sur mon handicap, mais sur mes compétences. »

Un avenir accessible

La loi du 11 février 2005 a introduit une nouvelle notion, celle de l'accessibilité « à tout pour tous ». Elle se concrétise progressivement au sein de vos études et de votre insertion sociale et professionnelle.

18

ZOOM

DES ÉTUDES SUPÉRIEURES POUR UN ACCÈS À L'EMPLOI

Selon une étude récente sur le parcours de plus de 450 anciens étudiants en situation de handicap, la grande majorité d'entre eux (79 %) avaient bien identifié, au moment de leur entrée dans l'enseignement supérieur, le domaine dans lequel ils voulaient trouver leur futur emploi. Si leur handicap a joué un rôle dans le choix et le lieu de leurs études, du logement et des stages, il n'a pas eu de conséquences sur la suite de leur parcours de formation et d'accès à l'emploi. La plupart ont bénéficié d'aménagements au cours de leurs études et de leurs examens. Ils en ont été généralement satisfaits, mais sont nombreux à évoquer une importante fatigabilité. Cependant, plus des trois quarts ont obtenu un diplôme d'un niveau supérieur à bac + 2. Pour leur insertion professionnelle, ils ont mobilisé leur réseau (famille, proches) avant les acteurs de l'accompagnement à l'emploi. Peu d'entre eux mentionnent la reconnaissance institutionnelle de leur handicap durant leur recherche d'emploi.

Source : « Enquête : des études supérieures pour un accès à l'emploi », www.santesih.com.

➤ Un objectif : l'accessibilité au quotidien

Corollaire de la compensation individualisée du handicap, l'accessibilité est aujourd'hui conçue comme le droit pour tous d'accéder à tout, en tout lieu et à tout moment. Tous les aspects de la vie sont concernés : l'éducation, l'emploi, le logement, la citoyenneté, les transports, la santé, la vie culturelle et sportive, et l'accès à l'information. Elle tient donc une place essentielle dans la législation et la réglementation actuelles.

L'accessibilité favorise l'autonomie et la participation à la vie citoyenne et sociale des personnes en situation de handicap, quel que soit ce dernier. Il s'agit de concevoir un environnement, un produit ou un service utilisable par tout public, quels que soient son âge et ses capacités. L'accessibilité offre ainsi la possibilité pour tous, handicapés ou non, de bénéficier du même service avec un usage identique dans l'avenir. ■

➤ Le domaine des études et du travail

L'accessibilité du cadre bâti, de la communication, de l'information et des savoirs est essentielle pour votre

vie étudiante et votre vie professionnelle. Indépendamment des personnes handicapées, elle est utile à tout un chacun. Les aides à la communication pour les personnes sourdes et malentendantes, comme le sous-titrage TV ou l'affichage visuel des informations, concernent un large public. D'autres exemples peuvent être cités, comme les aides pédagogiques, l'accès au contenu des cours par la prise de notes et l'adaptation de documents. Enfin, l'objectif d'accessibilité des informations en ligne conduit à améliorer l'ergonomie des sites Internet et à faciliter la navigation de tous les internautes. ■

➤ Le domaine public, citoyen et culturel

→ Le cadre bâti

La mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP), des transports et de la voirie, malgré des retards, progresse chaque jour. L'horizon de leur accessibilité complète a été fixé à 2024. Voir p. 6.

ACCÉDER

AMÉNAGER OUTILS
ACCOMPAGNER VOIR PENSER
AUTONOMIE PARTICIPATION

INFORMATION SAVOIRS
COMPENSER LOISIRS
VIE CULTURELLE

CITOYENNETÉ
NUMÉRIQUE
VIE QUOTIDIENNE



→ Vie culturelle et citoyenne

L'accessibilité ne concerne pas seulement l'accès à un bâtiment pour un public handicapé moteur, mais aussi toute la vie culturelle et citoyenne.

Aller voter, aller au cinéma ou au théâtre, visiter une exposition... autant d'activités allant de soi pour tout un chacun mais qui peuvent se révéler compliquées pour des personnes handicapées, sourdes ou aveugles par exemple.

L'accessibilité, c'est donc proposer à tous des ressources, des outils permettant d'utiliser un lieu, un service, un produit... en étant le plus autonome possible.

→ Des exemples à suivre

Les boucles magnétiques permettent aux personnes sourdes et malentendantes appareillées d'assister à une séance de cinéma en profitant d'un son amplifié. Dans certains musées, des reproductions tactiles d'œuvres d'art permettent aux personnes aveugles ou malvoyantes de s'en créer une image mentale. Le français facile à lire et à comprendre permet à un public présentant des troubles cognitifs de comprendre des textes abstraits. De nombreux aménagements et aides techniques existent déjà ; d'autres restent à créer ou à imaginer. Le numérique est une source considérable d'innovation. ■

Lexique

ERP, établissement recevant du public

LPC, langue française parlée complétée

Suaps, service universitaire des activités physiques et sportives

Serge Vittecoq, professeur agrégé d'EPS

Cet ancien directeur du Suaps et du service handicap de l'université du Havre en est convaincu : « L'accessibilité est importante. Les personnes handicapées doivent pouvoir exercer un sport comme les autres et avec les autres. Il faut les mettre en confiance et en sécurité, et les accueillir avec technicité mais surtout avec cœur. De plus en plus de clubs sportifs sont mixtes (valides-handicapés). C'est un progrès qui va dans le sens d'une démarche inclusive. Partager une activité ensemble permet aux personnes valides de mieux comprendre les difficultés des personnes handicapées, mais aussi de changer le regard porté sur leurs facultés d'adaptation, leur potentiel qui se révèlent souvent au travers de leurs pratiques. »

ZOOM

L'ACCÈS À L'INFORMATION

L'accessibilité du numérique et des supports de communication est essentielle pour que les personnes handicapées puissent accéder en toute autonomie à l'information : sur Internet, à la télévision, dans la rue. Pour ce faire, il existe de nombreuses aides techniques : terminal braille, synthèse vocale, choix des polices, codage LPC, contraste, pictogramme, sous-titrage, français facile à lire et à comprendre...

L'apprentissage : un pas vers l'emploi

À l'université, au lycée, en école, des mesures pédagogiques sont mises en œuvre pour faciliter la réussite des apprentis en situation de handicap. Et les chiffres le montrent : l'apprentissage facilite une bonne insertion professionnelle.

ZOOM

SE FORMER EN APPRENTISSAGE AVEC LE CFA ENSUP LR

Devenir œnologue, psychologue du travail, chimiste... Du bac + 2 au diplôme d'ingénieur, le CFA propose des formations à ces métiers. Le conseil du CFA : s'y prendre à l'avance. Déposez vos candidatures auprès de l'établissement assurant la formation et, en même temps, cherchez votre entreprise. Dès que vous aurez l'accord pour intégrer la formation, l'équipe des développeurs de l'apprentissage du CFA vous accompagnera tout au long du processus de recherche d'entreprises : ateliers de CV, stratégie et techniques de recherche d'emploi, guide de l'apprenti pour vous et l'entreprise...

ZOOM

EN ÉCOLE SPÉCIALISÉE : LE CFA HORS MURS DES MÉTIERS SANITAIRES ET SOCIAUX

Partenaire depuis 2013 de la plate-forme régionale Synergie Handicap, ce CFA accompagne 29 apprentis en situation de handicap, soit 14 % de son effectif. Sa démarche d'accompagnement vers les métiers sanitaires et sociaux s'est construite autour de plusieurs axes : la professionnalisation d'un référent handicap ; l'identification des apprentis en situation de handicap et une réflexion autour de la compensation du handicap ; un partenariat avec les Cap emploi de chaque département et Objectif emploi travailleurs handicapés (accord de branche pour l'intégration des personnes ayant une RQTH) ; l'accompagnement des établissements du secteur sanitaire et social pour le recrutement d'apprentis TH.

➤ Un nombre croissant d'apprentis

Chaque année, de nombreux étudiants apprentis dans le supérieur, filles et garçons, en situation de handicap, sont accueillis dans l'académie de Montpellier. En choisissant cette voie, ils deviennent acteurs de leur formation. Motivés et impliqués, ils apportent un vrai dynamisme à l'entreprise. À l'université, en école spécialisée, au lycée, les choix d'apprentissage sont nombreux. Renseignez-vous auprès du conseiller d'orientation-psychologue. L'apprentissage a acquis ses lettres de noblesse auprès des jeunes qui le voient comme un dispositif intéressant financièrement (prise en charge des frais de scolarité et rémunération des apprentis) et professionnellement, car l'expérience acquise est très prisée des employeurs. ■

➤ Apprentissage et handicap dans l'académie de Montpellier

La base de la formation étant strictement identique à celle dispensée en formation initiale, la qualité du diplôme est garantie au niveau national. Le rythme est néanmoins très soutenu et il faut pouvoir assumer deux casquettes : celle d'étudiant et celle de salarié en entreprise, avec les contraintes qui en découlent (objectifs, responsabilités...). ■

➤ Apprentissage à l'université

L'université propose DUT, licences pro, masters pro, diplômes d'ingénieur... en apprentissage.

À l'université de Montpellier, par exemple, le service Handiversité aide l'étudiant en situation de handicap dans ses démarches administratives et pédagogiques pour élaborer son projet d'études, pour ses recherches de stages et son insertion professionnelle. Il met à disposition des aides humaines et matérielles personnalisées : prise de notes, assistance aux études, prêt de matériel, accompagnement sur le campus, interprète en langue des signes française, transcription en braille... ainsi que des aménagements spécifiques pendant les examens.

À l'université Paul Valéry Montpellier 3, Jennifer Dutron est coordinatrice handicap. « Je travaille au service d'accueil des étudiants en situation de handicap (SAE-SH), et j'ai pour mission de promouvoir la réussite de ces étudiants. Cette entreprise passe aussi bien par la mise en place de moyens humains que matériels. 77 étudiants bénéficient d'aménagements pédagogiques comme la prise de notes, un soutien pédagogique adapté, etc. L'université adapte des sujets d'examen pour les étudiants non voyants, ou prête des ordinateurs pour les examens à destination des étudiants dits "dys". C'est une mission très riche qui a permis de faire émerger en moi une profession à part entière. » ■

Après un bac ES à Montpellier puis un DUT gestion des entreprises et des administrations option gestion et management des organisations (GEA GMO) à l'IUT de Nîmes, Marion, malentendante, raconte sa licence pro en apprentissage.



© ONISEP MONTPELLIER

« À l'université, j'ai été soutenue »
Marion, apprentie en licence pro

« L'apprentissage m'a apporté une véritable richesse. »

ZOOM

DES AIDES POUR DÉVELOPPER L'APPRENTISSAGE

La région déploie une offre de formation variée et s'attache constamment à l'adapter aux besoins des entreprises (consulter www.laregion.fr ; www.midipyrenees.fr). L'Agefiph a mis en place un plan de développement de l'alternance, notamment de l'apprentissage, avec pour objectif de développer la qualification des personnes handicapées et de favoriser ainsi leur insertion professionnelle durable au sein des entreprises. Une aide financière est accordée par l'Agefiph à l'employeur pour un contrat d'apprentissage. Son montant est proratisé selon la durée du contrat. La personne handicapée perçoit elle aussi une aide, dont le montant varie selon son âge. Enfin, si le contrat d'alternance est suivi d'un contrat de travail, une aide supplémentaire est accordée à l'entreprise selon le temps de travail et la durée du contrat.

➤ Soutenue dans mes études

« Après mon DUT gestion des entreprises et des administrations, j'ai fait une licence professionnelle en apprentissage dans le domaine des ressources humaines. À l'université de Montpellier, j'ai été énormément soutenue et entourée par l'équipe enseignante, dont ma responsable pédagogique et ma responsable de licence qui n'ont pas hésité à entrer en contact avec mes responsables en entreprise afin de s'assurer que je travaillais dans de bonnes conditions. De même, le service handicap de l'université de Montpellier, qui me suit depuis mon entrée à l'université, m'a accompagnée dans mes demandes d'aménagement d'examen et de conditions d'études. »

➤ Un employeur attentif

« Au niveau de l'entreprise, le DRH a été très présent et a fait preuve d'écoute et d'adaptabilité. Mes collègues ont été très ouverts au sujet de mon handicap, j'ai dès le premier jour souhaité qu'ils soient tous mis au courant afin d'éviter les malentendus ou les erreurs de compréhension de ma part. Je me suis très bien intégrée, malgré l'organisation du service en *open space*, ce qui a été dans un premier temps difficile pour moi au niveau de la gestion du niveau sonore et en termes de communication avec mes collègues qui avaient pris l'habitude de s'interpeller entre eux. Il a donc fallu que je mette en place des nouvelles "règles" de communication, plus adaptées à mon handicap. Ils ont été très réceptifs et se sont très bien adaptés ! J'ai pu bénéficier d'un aménagement du poste de travail, à savoir la suppression du téléphone, du fait de l'impossibilité de l'utiliser à cause de mon handicap. Cela a pu être compensé par l'utilisation de la messagerie électronique de l'entreprise, ainsi que du logiciel de conversation instantanée. »

➤ Enrichir ses compétences

« L'apprentissage m'a apporté une véritable richesse en termes de connaissances, de savoir-faire universitaire et professionnel, mais également en termes de savoir-être, notamment au niveau relationnel, gestion du stress ou bien encore gestion des difficultés. »

Adresses utiles

Des sites ressources

Enseignement supérieur

Le site **Handi-U**, développé par la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, regroupe de nombreuses informations sur les études supérieures et le handicap : les coordonnées des responsables des dispositifs d'accueil et d'accompagnement des étudiants handicapés, les ressources proposées par chaque établissement, ainsi que des informations générales sur la vie étudiante et l'insertion professionnelle.

www.handi-u.fr

Onisep

Le site www.onisep.fr propose des informations sur les formations, les métiers et l'emploi, les démarches et les parcours de scolarité jusqu'à la première insertion professionnelle. L'espace « Handicap » apporte des compléments d'information pour les spécificités liées au handicap.

www.onisep.fr

et www.onisep.fr/handicap

Consulter également l'application et le site mobile Total Accès de l'Onisep :

<http://mobile.onisep.fr/totalaccs>.

Affaires sociales

La rubrique « Handicap » du site du ministère des Affaires sociales et de la Santé présente des dossiers et des informations sur la politique sociale du handicap en France et les démarches facilitant l'inclusion des personnes en situation de handicap.

www.social-sante.gouv.fr

Structures d'accompagnement vers l'emploi

À l'université : les BAIP

Dans le cadre de leur mission d'accompagnement des étudiants vers l'emploi, les bureaux d'aide à l'insertion professionnelle (BAIP) informent sur les offres d'emploi et de stage des entreprises partenaires. Certains proposent des aides à la préparation des entretiens d'embauche et coopèrent avec les structures d'accueil des étudiants en situation de handicap.

Le bureau des stages et/ou des carrières

Dans les autres établissements d'enseignement supérieur, il existe le plus souvent un service des stages et/ou des carrières.

Il met en relation les étudiants avec le monde du travail, relaie les offres de stage ou d'emploi, les candidatures, et accompagne les étudiants dans leur recherche.

Pôle emploi

Pour rechercher un emploi, la première démarche est l'inscription comme demandeur d'emploi à Pôle emploi. Elle donne des droits et est obligatoire pour bénéficier des services de Cap emploi. Voir p. 24. Un n° unique pour contacter Pôle emploi : le 3949. www.pole-emploi.fr

Autres ressources

Les missions des associations d'anciens élèves, ou « alumni », comprennent l'aide à l'insertion professionnelle des étudiants issus d'un même établissement d'enseignement supérieur. Dans les municipalités, un élu est généralement en charge du handicap et connaît bien les ressources locales sur le plan économique et social.

Vers l'enseignement supérieur

Les centres d'information et d'orientation (CIO)

Le conseiller d'orientation-psychologue accompagne les élèves dans la construction des compétences pour s'orienter tout au long de la vie. Il assure et coordonne l'organisation de l'information des élèves sur la connaissance de soi, des métiers et des formations, en lien avec les équipes éducatives. Pour le contacter, renseignez-vous dans les centres d'information et d'orientation de l'académie de Montpellier.

<http://www.ac-montpellier.fr/pid32071/les-cio.html>

Rectorat

Au rectorat de Montpellier, Robert Benezech, inspecteur de l'Éducation nationale, est coordonnateur académique pour l'adaptation scolaire et la scolarisation des élèves en situation de handicap ou présentant une maladie invalidante de la santé (ASH). Il est également conseiller technique du recteur.

Contactez les inspecteurs de l'Éducation nationale chargés de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés (IEN ASH) de votre département.

<http://www.ac-montpellier.fr/cid87831/eleves-handicapes.html>

Services d'accueil des étudiants handicapés dans l'enseignement supérieur

Hérault

Université de Montpellier

700 étudiants en situation de handicap en 2016

Site centre-ville Accueil et accompagnement des étudiants en situation de handicap Handiversité

4 boulevard Henri IV
CS 19044
34967 MONTPELLIER Cedex 2
☎ 04 34 43 33 71

handiversite@univ-montp1.fr
www.umontpellier.fr/vie-etudiante/handicap

Site Nord (campus Triolet)

Service d'accompagnement des étudiants et personnels handicapés (SAEPH)
Place Eugène Bataillon - Bâtiment 20
34095 MONTPELLIER

☎ 04 67 14 41 44

handicap@um2.fr
www.umontpellier.fr/vie-etudiante/handicap

Université Paul Valéry Montpellier 3

555 étudiants en situation de handicap en 2016

Service d'accueil des étudiants handicapés SAEH

Bâtiment Archéologie (Bât. K)
Route de Mende
34199 MONTPELLIER Cedex 5

☎ 04 67 14 21 43
etud.handi@univ-montp3.fr
www.univ-montp3.fr/saeh

Gard

Université de Nîmes

120 étudiants en situation de handicap en 2016

Accueil des étudiants en situation de handicap

Rue du Docteur Georges Salan
CS 13019
30021 NÎMES Cedex 1

☎ 04 66 36 45 81
handicap@unimes.fr
www.unimes.fr/fr/vie_etudiante/etudiants_handicapes.html

Pyrénées-Orientales

Université de Perpignan Via Domitia

165 étudiants en situation de handicap en 2016.

Bureau d'accueil des étudiants en situation de handicap (BAEH)

Bâtiment B
52, Avenue Paul Alduy
66860 PERPIGNAN
☎ 04 30 19 81 40
baeh@univ-perp.fr
www.univ-perp.fr/fr/menu/vie-etudiante/etudiants-a-statut-particulier

Et le saviez-vous ? Quand on est en situation de handicap, on peut même faire du sport ! Le service universitaire des activités physiques et sportives (Suaps) répond et s'adapte aux demandes de pratique sportive émanant d'étudiants en situation de handicap désirant pratiquer, en situation « mixte » lorsque cela est matériellement possible. Il organise également quelques créneaux spécifiques ouverts aux étudiants en situation de handicap pour des activités physiques adaptées.

➤ L'apprentissage

Centres de formation d'apprentis (CFA)

Avec les centres de formation d'apprentis, trouvez dans de très nombreux domaines la formation de votre choix : agriculture, artisanat, banque, sport, industrie, commerce, métiers de La Poste, bâtiment et travaux publics... Étudier tout en étant salarié, voilà une bonne formule que vous proposent les CFA de l'académie ! Les adresses sont à retrouver dans le guide *Après le bac*, académie de Montpellier : <http://www.onisep.fr/Mes-infos-regionales/Languedoc-Roussillon/Guides-d-orientation>

Centre de formation d'apprentis (CFA) régional de l'enseignement supérieur

CFA Ensup LR Sud de France
99 avenue d'Occitanie
CS 79235
34197 MONTPELLIER Cedex 5
www.ensuplr.fr

La Bourse de l'apprentissage

La région s'est particulièrement engagée en faveur du dispositif d'apprentissage. Elle travaille au bon maillage des acteurs régionaux. Un outil unique en France vous permet d'en savoir plus dans l'académie de Montpellier (offres, modalités...): la Bourse de l'apprentissage www.apprentissageenregion.fr

Synergie Handicap

La plate-forme régionale Synergie Handicap a pour mission d'intervenir en appui des ressources et compétences territoriales existantes, et de faciliter ainsi l'accès à l'apprentissage des personnes en situation de handicap.

650 rue Louis Lépine
Immeuble Horizon 21
Zone du Millénaire
34 000 MONTPELLIER
☎ 04 67 15 15 06
synergiehandicap@orange.fr
www.synergiehandicap.fr

➤ Vers l'emploi

L'Agefiph

L'Association de gestion des fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (Agefiph)

Immeuble Antalya
1^{er} étage - Zac Antigone
119 avenue Jacques Cartier
CS 19008
34967 MONTPELLIER Cedex 2
☎ 0 800 11 10 09
languedoc-roussillon@agefiph.asso.fr
<https://www.agefiph.fr/A-propos-de-l-Agefiph/L-Agefiph-dans-votre-region/Languedoc-Roussillon>

Centre de rééducation et d'insertion professionnelle (Crip)

Le Crip est réservé aux personnes reconnues travailleurs handicapés par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) qui délivre les décisions d'orientation.

Il a pour mission de dispenser une formation qualifiante en vue de leur insertion ou réinsertion professionnelle, soit vers un milieu de travail ordinaire, soit vers le milieu protégé. L'accompagnement médico-psycho-social des stagiaires est assuré par une équipe pluridisciplinaire.

435 avenue Georges Frêche
CS 10010
34173 CASTELNAU-LE-LEZ Cedex
☎ 04 67 33 18 00
contact.crip@ugecam-lrmp.fr
www.crip-34.fr

Réseau des Cap emploi et Sameth

Cap emploi intervient pour le recrutement d'une personne en situation de handicap. Il existe un ou plusieurs Cap emploi par département.

www.capemploi.com/annuaire

Le service d'appui au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés (Sameth) facilite le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap dans les entreprises du secteur privé et les établissements du secteur public (administrations de l'État, collectivités territoriales, fonction publique hospitalière).

<https://www.agefiph.fr/Annuaire>

Organismes ressources

Graphes

Le groupement régional pour l'accès des personnes handicapées à l'enseignement supérieur (Graphes) est composé de six associations qui accueillent, informent et accompagnent les étudiants en situation de handicap, moteur, visuel ou auditif, dans les études et la vie quotidienne.

☎ 04 99 23 27 75
grapheslr@gmail.com

Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH)

La MDPH caractérise les situations de handicap, les évalue et met en place un plan global de solutions et d'aménagements.

https://annuaire.service-public.fr/languedoc-roussillon-midi-pyrenees#service-maison_handicapees

Ressources dans l'académie de Toulouse

Centres de formation d'apprentis (CFA)

Les adresses sont à retrouver dans le guide *Après le bac*, académie de Toulouse :
<http://www.onisep.fr/Mes-infos-regionales/Midi-Pyrenees/Guides-d-orientation>

Centres d'information et d'orientation (CIO)

<http://www.ac-toulouse.fr/cid67152/les-centres-information-orientation-cio.html>

Publication Handi+

www.onisep.fr/toulouse

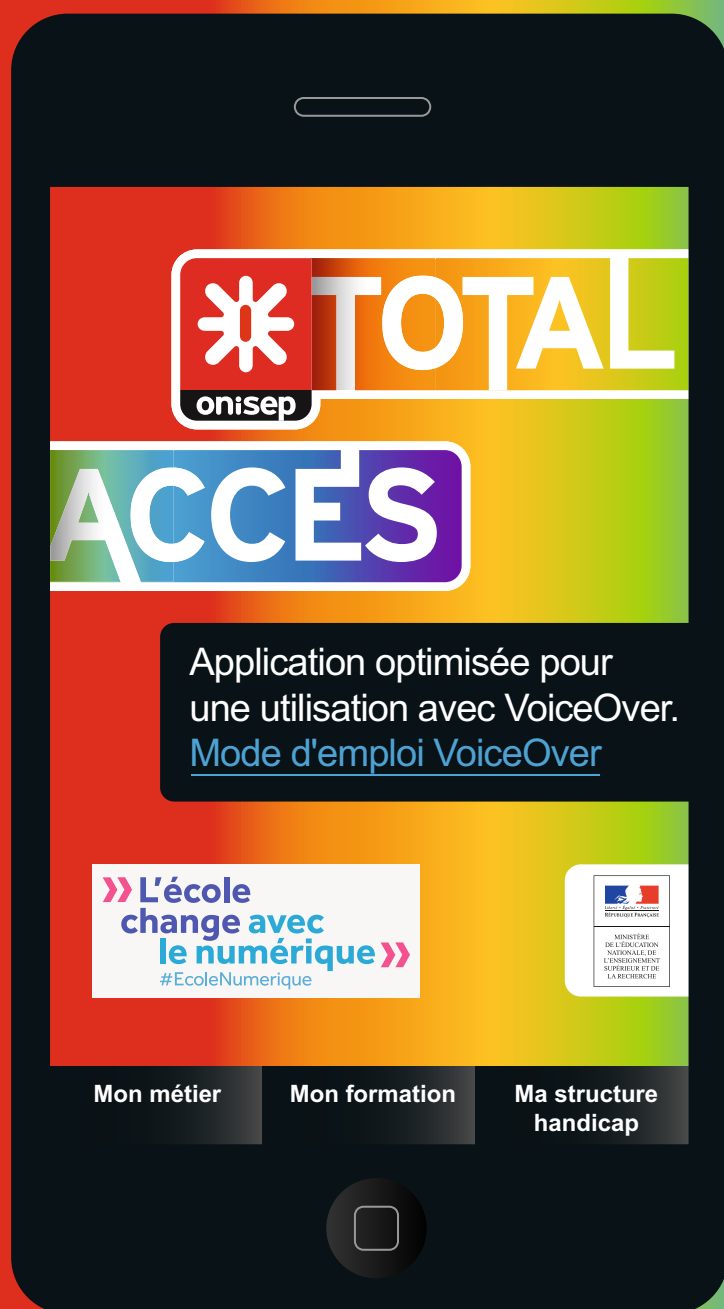
Sites utiles

www.100metiers.fr

Les métiers en images, les aptitudes nécessaires pour les exercer sur le site réalisé par l'Onisep, Midi Libre et la région.



L'APPLI MOBILE DE L'ONISEP ACCESSIBLE AUX PERSONNES AVEUGLES OU MALVOYANTES



Disponible
gratuitement
sur l'App store
et Google play

Retrouvez **Total Accès** et toutes les infos sur les études
et l'insertion professionnelle des jeunes en situation
de handicap sur www.facebook.com/OnisepHandicap





DES ÉTUDES SUPÉRIEURES À L'EMPLOI

S'orienter vers l'enseignement supérieur, un sésame pour l'emploi ?
Ce nouveau numéro de la collection « Handi+ » vous donne des clés
pour mener vos études supérieures dans les meilleures conditions,
et vous ouvre les portes du monde professionnel.

La première partie présente les aides humaines, techniques et pédagogiques dont vous pouvez bénéficier pour assurer la réussite de vos études supérieures. La deuxième partie est consacrée à l'insertion professionnelle, étape clé, en particulier pour des jeunes en situation de handicap. Elle vous aide à vous projeter et à vous positionner sur une première offre d'emploi. Une troisième partie, régionale, recense dans un carnet d'adresses les ressources pour votre orientation vers l'enseignement supérieur puis vers l'emploi. Des témoignages d'étudiants handicapés et de jeunes professionnels, ainsi que des avis d'experts illustrent la publication.

En espérant que ces pages vous inciteront à vous engager dans des études supérieures pour réaliser votre futur !



**TOUTE L'INFO
SUR LES MÉTIERS
ET LES FORMATIONS**